




Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	d'Argent Pierre ;d'Argent Pierre (supplée Gautier Philippe) ;Gautier Philippe ;
Langue d'enseignement	Anglais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Acquis d'apprentissage	<i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. L'examen est écrit. Il consiste en un cas pratique et deux questions relatives à des points qui ont été développés lors des cours. Les étudiants sont autorisés à prendre avec eux les textes et documents vus au cours (mais pas les notes et résumé du cours).
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Le cours est centré sur la pratique et sur les questions qui traversent la jurisprudence internationale. La participation des étudiants est encouragée. Le power-point est utilisé.
Contenu	<p>Dans un ordre juridique international où il n'existe pas de règle imposant le recours obligatoire à un juge, la mise en place de mécanismes pour le règlement des différends revêt une importance particulière, afin d'assurer le respect des droits et obligations. Sur ce point, l'on peut observer que les trente dernière années ont été marquées par un accroissement du nombre d'affaires soumises à des juridictions internationales ou à l'arbitrage. Dans ce contexte, l'objectif du cours est de donner aux étudiants une connaissance approfondie des différents mécanismes disponibles dans le système international pour le règlement des litiges, de la compétence respective des différents cours et tribunaux, et des règles de procédure applicables aux affaires portées devant ceux-ci.</p> <p>Le cours examinera les questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - évolution historique et principes - moyens diplomatiques (négociation, bons offices, médiation, enquête, conciliation) - arbitrage inter-étatique (avec un aperçu de la pratique et du fonctionnement du tribunal arbitral irano-américain, la commission de compensation des Nations Unies (Iraq-Koweït) et l'arbitrage CIRDI) - Cour internationale de Justice - Tribunal international du droit de la mer - mécanisme de règlement des différends au sein de l'OMC - cours pénales internationales (TPIY, TPIR, CCI) - règlement des différends des organisations internationales et tribunaux administratifs - questions choisies: mise en oeuvre et exécution des décisions internationales; modes de preuve, experts et témoins; prolifération des juridictions internationales et risque de 'fragmentation' du droit international.
Ressources en ligne	Le cours est centré sur la pratique et sur les questions qui traversent la jurisprudence internationale. La participation des étudiants est encouragée. Le power-point est utilisé.
Bibliographie	J. Merrills, International Dispute Settlement , Cambridge University Press, 1998; Manual on International Courts and Tribunals , Ph. Sands (edit.), Butterworths, 1999, 346; S. Torres Bernardez, 'Are Prior Negotiations a General Condition for Judicial Settlement by the International Court of Justice ?', Liber Amicorum Judge José Maria Ruda , Kluwer, 2000, pp. 507-525; L. Cafilisch, « Cent ans de règlement pacifique des différends interétatiques », RCADI, 2001, vol. 288, pp. 245-467 ; C. Santuli, Droit du contentieux international , LGDJ/ Montchrestien, 2005; S. Rosenne, The Law and Practice of the International Court (1920-2005), 4 vols, Brill, 2006; S. Rosenne, Interpretation, Revision and Other Recourse from International Judgments and Awards , 2007; Ph. Gautier, "Urgent Proceedings before the International Tribunal for the Law of the Sea," <i>Issues in Legal Scholarship</i> ; Vol. 8; Issue 1, The Berkeley Electronic Press, 2009; (http://www.bepress.com/ils/iss11/art5); Ph. Gautier, 'The Settlement of Disputes', in The IMLI Manual on International Maritime Law , Vol. I, D. Attard (general ed.), Oxford, 2014, pp. 533-576; Ph. Gautier, 'The Contribution of the International Tribunal for the Law of the Sea to the Rule of Law', in G. De Baere and J. Wouters (eds.), The Contribution of International and Supranational Courts to the Rule of Law , Edward Elgar, 2015; pp. 203-222.

Faculté ou entité en charge:	BUDR
------------------------------	------

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		
Master de spécialisation en droit européen	DREU2MC	5		
Master de spécialisation en droit international	DRIN2MC	5		